

SESSION DE PRINTEMPS

CONF/PLE(2019)SYN2

RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES OING PROJET DE CARNET DE BORD Vendredi 12 avril 2019

1. Ouverture de la réunion par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING

Anna Rurka a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux invités, dont Waltraud Heller de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE qui y participe par vidéoconférence depuis Vienne.

2. Désignation du rapporteur de la réunion : Richard Pirolt et Katarzyna Sokolowska

3. Ordre du jour : pour adoption

Modification : un projet de résolution sur « L'avenir du Conseil de l'Europe : la société civile s'engage » en réponse au rapport du Secrétaire Général intitulé « Relever les défis à venir – Renforcer le Conseil de l'Europe » sera présenté pour adoption.

L'ordre du jour a été adopté compte tenu de cette modification.

4. Échange de vues avec Snežana Samardžić-Marković, directrice générale de la Démocratie, Conseil de l'Europe

Mme Samardžić-Marković a souligné l'importance de la coopération du Conseil de l'Europe avec les OING et la Conférence des OING, à la fois dans le cadre de l'élaboration de normes et des procédures de suivi. Elle a fait mention du rapport annuel du Secrétaire Général, mettant l'accent sur les nouveaux défis et sur le rôle de la société civile. Une approche proactive des normes et des valeurs du Conseil de l'Europe s'impose pour promouvoir une participation effective aux fins d'une véritable démocratie.

Elle a fait ressortir la nécessité de la réforme administrative et de la simplification des méthodes et des structures de l'Organisation. Selon elle, l'adoption du Code de conduite était l'expression manifeste de la responsabilité de la Conférence des OING. À l'heure où le Conseil de l'Europe faisait face à la plus grave crise de son histoire, des coupes seraient opérées dans les programmes et dans le budget et une réforme de l'Organisation dans son ensemble serait menée. Le plan de contingence visait à maintenir le volet élaboration de politiques, mais à réduire les activités dans le budget ordinaire. La plupart des réductions seraient opérées en 2020 et en 2021, ce qui risquait de se traduire par une réduction du budget actuel de 48 %.

Des appels ont été lancés en faveur d'une intensification du dialogue pour faire en sorte que la Russie reste membre. Mme Samardžić-Marković a remercié la Conférence des OING et Anna Rurka, sa Présidente, de leur attachement aux valeurs du Conseil de l'Europe et de leur participation active.

5. Présentation des conclusions et du suivi de la Conférence de Varsovie sur le rôle et la position des ONG au Conseil de l'Europe (22 mars 2019) par Janusz STAŃCZYK, ambassadeur, Représentant permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe

Anna Rurka a remercié le ministre des Affaires étrangères de la Pologne d'avoir organisé la Conférence de Varsovie et la Finlande de l'avoir inscrite au programme de sa présidence du CM.

L'ambassadeur Stańczyk a estimé qu'une société civile active était le fondement de toute société moderne et du Conseil de l'Europe. De son point de vue, la participation des OING présentait différents aspects, non seulement au Conseil de l'Europe, mais aussi à la FRA ou à l'OSCE.

Les conclusions de la Conférence de Varsovie ont porté sur des aspects tels que :

- le renforcement de l'interaction avec le Comité des Ministres (CM) sur des sujets précis ;
- la mise à profit des échanges réguliers avec la Commissaire aux droits de l'homme et l'invitation d'ONG sur des thèmes spécifiques ;
- le renforcement de la transparence des travaux du CM par une amélioration de l'accès aux documents du CM ;
- l'amélioration de la participation des représentants permanents aux travaux de la Conférence des OING ;
- l'élaboration de lignes directrices pour une participation effective des OING aux processus du Conseil de l'Europe ;
- la création d'une plateforme pour les alertes des ONG concernant la liberté d'association dans les États membres comme proposé par la DG2 et la Conférences des OING dans son projet sur le renforcement de la liberté d'association dans les États membres.

6. Présentation des priorités de la présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et échange de vues avec Jean-Baptiste MATTEI, ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe

L'ambassadeur Mattei a souligné le rôle important de la société civile dans la défense des droits de l'homme, et ce d'autant plus que l'espace dévolu à la société civile se rétrécit dans certains États membres. Il a fait ressortir l'intérêt de la Conférence de Varsovie qui avait montré que la société civile pouvait davantage participer au Conseil de l'Europe, y compris au niveau du Comité des Ministres. La présidence française suivrait la mise en œuvre des conclusions de la Conférence de Varsovie.

Il a exposé les grandes priorités de la présidence française :

- poursuite de la consolidation du système européen de protection des droits de l'homme ;
- renforcement du dialogue avec les juges (Protocole 16) ;
- droits sociaux ;
- droits de l'enfant, à la suite du 30^e anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en 2019 ;
- promotion de l'égalité, lutte contre les violences faites aux femmes ;
- 25^e anniversaire de l'ECRI ;
- vision commune de l'histoire en Europe.

Observations finales : Mme Samardžić-Marković a appuyé l'initiative tendant à inviter des délégués de la jeunesse aux sessions des OING, y voyant un signal positif de diversité. Elle a aussi remercié la Conférence d'associer le Service de la jeunesse à l'initiative. L'ambassadeur Stańczyk a insisté sur la nécessité d'obtenir des résultats au niveau du Comité des Ministres, comme un texte de qualité sur la participation des ONG au Conseil de l'Europe.

7. Participation des ONG au Conseil de l'Europe – Présentation des résultats de la consultation par Anna Rurka suivie d'une discussion avec les participants

À la suite du questionnaire envoyé sur la base des lignes directrices relatives à la participation civile, 104 réponses ont été reçues. La plupart des personnes ayant répondu avaient travaillé au Conseil de l'Europe pendant assez longtemps (11-30 ans). L'organe le plus utilisé était la Conférence des OING. De nombreuses ONG ont précisé qu'elles s'investissaient beaucoup dans cette coopération. Le codéveloppement de projets n'était guère une pratique courante au Conseil de l'Europe, sauf au sein des comités directeurs, et toutes les OING ne pouvaient y prendre part. Le rapport serait diffusé par l'intermédiaire du secrétariat.

Anna Rurka a informé les OING que la Commission permanente organiserait une formation sur la coopération entre les ONG et les organes du Conseil de l'Europe lors de la session d'octobre et elle a demandé aux OING qui travaillaient avec différents organes du Conseil de l'Europe de prendre contact avec les membres de la Commission permanente pour contribuer à sa préparation.

8. Participation des ONG aux processus décisionnels dans les États membres du Conseil de l'Europe

Rapport de la visite d'information de la Conférence des OING en Macédoine du Nord

La Présidente de la Conférence a présenté le rapport de la visite rappelant l'expertise et les compétences techniques des ONG. Les observations des gouvernements ont été présentées par Mme Olgica VASILEVSKA, *chargée d'affaires p.i.*, Représentante permanente adjointe de la Macédoine du Nord auprès du Conseil de l'Europe. Mme Vasilevska a indiqué que le rapport de la visite servirait de ligne directrice pour améliorer le dialogue avec la société civile. Mme Simonida KACARSKA, directrice de l'Institut européen de politique de Skopje, a fait le point de la situation des ONG en Macédoine du Nord et souligné l'importance du rapport qui permettait aux ONG non seulement de nouer des relations avec le Conseil de l'Europe, mais aussi d'être mieux informées des travaux de ce dernier, et pas seulement de l'UE.

En conclusion, il a été dit que la Conférence des OING se félicitait des changements intervenus en Macédoine du Nord. Il y avait tout lieu d'espérer que la Macédoine du Nord servirait de modèle à la région. Il importait de ne pas perdre l'élan imprimé et de constamment améliorer la situation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit grâce aux résultats du suivi effectué par certaines organisations de défense des droits de l'homme.

9. Responsabilisation du secteur des ONG en tant que nouveau défi dans le contexte des restrictions imposées à l'espace de la société civile (titre à confirmer) – Mme Carla FERSTMAN, maître de conférences, faculté de droit, université d'Essex, membre du Conseil d'experts sur le droit en matière des ONG de la Conférence des OING

Le texte de l'intervention de Mme Ferstman est disponible sur demande en anglais.

10. Espace de la société civile – vue des organisations – présentation des principales conclusions suivie d'une discussion avec Waltraud HELLER, gestionnaire de programme pour la coopération avec la société civile, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (vidéoconférence)

Mme Heller a souligné l'importance de la société civile s'agissant de l'espace civique. L'Agence des droits fondamentaux (FRA) servait de plateforme/cadre à la société civile et aux ONG. La corédaction avait reculé, ce qui témoignait d'une réduction de l'espace civique ; les travaux de recherche ont mis en évidence 50 grands sujets liés à quatre domaines :

- l'environnement réglementaire ;
- l'accès aux ressources ;
- l'accès aux processus décisionnels (au niveau national) ;

- la sécurité de l'environnement (physique mais aussi numérique et le bien-être psychosocial).

La plateforme de la FRA comptait environ 700 membres et était un organe consultatif et non normatif.

Une enquête permettant de comprendre à quels problèmes les militants étaient confrontés a mis en évidence :

- peu d'améliorations de la situation de la société civile ;
- la persistance de menaces et d'attaques : écrites, en ligne, campagnes négatives, bien-être psychosocial ;
- des difficultés juridiques (fiscalité, liberté d'expression, liberté de réunion, essentiellement par rapport à la lutte contre le terrorisme) ;
- des obstacles au financement : disponibilité de fonds, accès à des informations sur le financement : la FRA servait de boîte aux lettres en cas de nouvelles informations ;
- des difficultés lors des consultations : absence de réaction aux contributions, absence de processus adéquats, manque d'effets.

11. Point ajouté à l'ordre du jour : adoption de la Résolution sur l'avenir du Conseil de l'Europe en réponse au rapport du Secrétaire Général « Relever les défis à venir – Renforcer le Conseil de l'Europe »

Vote : 0 contre , 0 abstention, la résolution a été adoptée à l'unanimité.

12. Espace civique numérique

Karl Donert a remercié Patrick Penninckx (chef du Service de la société de l'information du Conseil de l'Europe) pour sa contribution à la réunion de travail sur l'espace civique numérique. L'espace numérique était un élément essentiel des travaux des OING même si un petit nombre seulement d'ONG disposait d'une stratégie numérique.

13. Date de la prochaine session – 28-31 octobre 2019